

HITIMANA Christophe
Mécanicien à BYUMBA

0021/04/89/0138

F A C T U R E

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Arrondissement
de BYUMBA doit à Monsieur HITIMANA Christophe la somme de DIX MILLE
CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (10.500 FRW) pour avoir réparé le Véhicule
A 56.56 suivant Bon de Commande n° 247/88 en annexe et détails ci-
après: - Réparation des Cadres = 3.500 F
- Gamissage coussins = 7.000 F

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE " DIX MILLE CINQ
CENT FRANCS RWANDAIS (10.500 FRW.) .-

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Byumba, le 21 AVR. 1989

Pour approbation:

Fait à Byumba, le 25/11/1988

Le Préfet de Préfecture Byumba
MUNYAZESA Faustin

HITIMANA Christophe

Signature: *Bill Célestin*
Signature: *[Signature]*
Préfecture BYUMBA

Signature: *[Signature]*

Vu pour Vérification, approbation et imputation

à charge du 19.106.05.03.01

Inscrit sous post. 003 de 2014/89

Byumba, le 20/4/89

Le Secrétaire des Crédits

Signature: *[Signature]*

Vu et approuvé par le

- Comptable de Préfecture
- Nom
- Prénom
- Code

Signature: *[Signature]*
Signature: *[Signature]*
Code: 0021

POUR ACQUIT

Signature: *[Signature]*
Signature: *[Signature]*

SERVICE

SEC

BON DE COMMANDE

No 207/88

Budget 00018 Article 106 05 Littera 03 - 01

FOURNISSEUR Hitimana Christophe LIVRER à Tspanandimel Bsa

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
	Véhicule A 5656		
	réparation et garnissage		
	Coussins		
)		
	Nous donnons dix mille		
	cinq cent francs.		

Total 10 500

[Signature]
 VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 FINANCES
 21 AVR. 1989

Byumba le 18 1988

Le (sous) Gestionnaire de Crédits, le Préfet

100 571
[Signature]

1 Poste No 003 du 20/4 1988

